ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

DEC 3-1

Vu le chapitre IV du titre 1er du livre IX du code de l'Éducation, relatif aux dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignements privés, et notamment l'article R 914-19-4 ;

Vu le code général de la fonction publique en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 20 août 2026 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales) de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale et de concours externes spéciaux (langues régionales) de recrutement de professeurs des écoles

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le directoire du jury des concours externes public et privé et du concours externe spécial accès Master pour le recrutement de professeurs des écoles, session 2027, est constitué comme suit :

Président du jury

M. Gilles NEUVIALE – Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

Vice-présidente du jury

Mme Cécile BETERMIN – Directrice de l'École Académique de la Formation Continue

Coordonnatrices et coordonnateurs des corrections des épreuves écrites

Épreuve disciplinaire de français
Mme Isabelle BOURNOVILLE – IEN 85
Mme Claudie VALMALETTE – IA-IPR de Lettres

Épreuve disciplinaire de mathématiques
M. Alain GAUDEUL – IA-IPR de Mathématiques
Mme Catherine CAILLEAU – IEN 53

Épreuve d'application
M. Cédric ARNOUX – IEN 49
Mme Anna SOUGAKOFF – ADASEN 53
Mme Véronique JULLIEN – IEN 44

Coordonnatrice et coordonnateur de l'épreuve orale de leçon

Mme Isabelle BOURNOVILLE – IEN 85
M. Frédéric JOUBIN – IEN 72

Coordonnateurs de l'épreuve orale d'entretien

M. Yohann DAGUERRE – IEN 85
M. Philippe LETERME – CPDEPS 44 – Référent EPS

Coordonnatrices de l'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Mme Delphine BREGEON – IEN 44
Mme Caroline CHAPELLE – IA-IPR d'Anglais

Coordonnateur des épreuves de langue régionale

Monsieur Gilles SICHE – IA-IPR Langues et cultures régionales

ARTICLE 2

Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 10 novembre 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
de la région académique et de l'Académie

Philippe DIAZ

Raphaël MULLER